



Ordonnance de télécom CRTC 2024-155

Version PDF

Ottawa, le 9 juillet 2024

Diverses compagnies – Approbation provisoire de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Québecor Média inc., au nom de sa filiale Vidéotron ltée	AMT 64 Tarif général – Introduction d'une nouvelle vitesse d'accès	1er mai 2024	9 juillet 2024
Télébec, Société en commandite	AMT 555 Tarif général – Modifications pour refléter la décision de télécom 2024-75 ¹	6 mai 2024	9 juillet 2024
Télébec, Société en commandite	AMT 555A Tarif général – Modifications pour refléter la décision de télécom 2024-75	15 mai 2024	9 juillet 2024
Télébec, Société en commandite	AMT 555B Tarif général – Modifications pour refléter la décision de télécom 2024-75	5 juin 2024	9 juillet 2024

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général

¹ *Télébec, Société en commandite – Demande de restructuration des frais de service segmentés pour le service de réservation de numéro de téléphone, Décision de télécom CRTC 2024-75, 8 avril 2024*